

Lyon le 6/07/16

### Déclaration liminaire au CTL

Monsieur le Président,

Le syndicat national Solidaires Finances Publiques, réuni en congrès à Lorient du 13 au 16 juin 2016 réaffirme son opposition résolue à la loi travail et exige, avec l'ensemble des organisations syndicales et de jeunesse engagées dans l'action et les mobilisations encore en cours, le retrait sans condition de cette loi scélérate.

Solidaires Finances Publiques appelle les agents à participer, sous les formes décidées localement, aux journées de mobilisations nationales à venir pour le retrait de la loi travail.

Il est insupportable que niant la responsabilité de l'état devant garantir les bonnes conditions d'exercice du droit de manifester, le Premier ministre préfère polémiquer et menacer!

Il est inadmissible que Manuel Valls assimile, comme il l'a fait, les manifestants à ceux qu'il qualifie de casseurs et rejette sa propre responsabilité sur les organisations syndicales en leur imputant le climat social qui se détériore.

Comme si en muselant la contestation, il réglait le problème!

Remettre en cause le droit de manifester c'est renouer avec les heures les plus sombres du combat anti-syndical.

Il n'y a qu'une façon de régler la tension dont le gouvernement est responsable: retirer le projet de loi

L'entreprise de régression sociale en marche au travers de la loi travail, est aussi à l'œuvre à la DGFIP, dans les ministères économiques et financiers et dans la Fonction Publique.

Partout, une même logique veut s'imposer: Déréglementer, réduire l'action publique, flexibiliser... S'il fallait en douter, le rapport commandé par Manuel Valls à Philippe Laurent vient rappeler que le sujet du temps de travail est toujours présent sur la table du gouvernement.

Rappelons au passage que la mise en œuvre des 35 heures ne s'est pas traduite dans la fonction publique par l'obligation de création d'emplois. C'est même tout le contraire qui s'est produit avec les suppressions massives que nous connaissons.

La question de la flexibilisation du temps de travail est donc au cœur des 34 préconisations du rapport Laurent qui précise que « le temps de travail est une notion complexe car sa composition est multiple (durée réglementaire, congés, absences de natures juridiques diverses, heures supplémentaires,...) ».

Parmi ces préconisations : annualisation du temps de travail dans les services de l'État, distinction entre jours de congés et jours RTT en créditant ces derniers mensuellement en fonction de la présence réelle de l'agent, obligation annuelle de temps de travail de 1607 heures quelque soit le nombre de jours fériés, bénéfice des jours de fractionnement aux seuls fonctionnaires travaillant 7 heures par jour, 35 heures par semaine et ne bénéficiant pas de jours RTT, fin de la sur-rémunération du temps partiel à 80 et 90%, empêcher la génération des heures supplémentaires par les agents eux-mêmes, forfaits jours obligatoires pour les postes pour lesquels les nécessités de service l'exigent...

Les premiers éléments de la préparation du budget 2017, rendu public, ont de quoi alerter et inquiéter. Les directions et les services du ministère devront supporter une nouvelle fois une très large part de l'effort de réduction des dépenses publiques.

L'avenir de la DGFIP se joue maintenant. Les lignes directrices du directeur général sont annonciatrices, jusqu'à sa disparition, des suppressions d'emplois et de services, des restructurations qui les accompagnent, sur fond de déréglementation des règles de gestion.

Pour Solidaires Finances Publiques, l'urgence sociale, économique et démocratique impose:

- Un réel progrès social, lequel passe par une législation du travail qui renforce les droits des salariés,
- Une protection sociale réellement universelle qui prenne en compte les besoins sociaux,

- Un renforcement du service public et, plus particulièrement, les moyens humains, budgétaires et juridiques de la DGFIP,

- Le maintien et le renforcement des droits sociaux des agents (règles de gestion), une réduction des écarts de rémunération par une revalorisation des régimes indemnitaires et une véritable reconnaissance de leurs qualifications.

Le temps du combat pour la reconquête de nos missions, de nos emplois, de nos droits sociaux est lancé.

Solidaires Finances Publiques, réuni en congrès à Lorient appelle à la mobilisation générale à la DGFIP. Il appelle les agents de la DGFIP à préparer d'ores et déjà le blocage de la DGFIP et à s'engager dans toutes les actions, locales et nationales, qui seront organisées sur l'ensemble du territoire dès le mois de septembre et durant le dernier quadrimestre de l'année 2016, dans l'esprit de celles menées dans de nombreux départements depuis le début de l'année.

**Pour l'arrêt des suppressions d'emplois et des restructurations  
Pour le renforcement des moyens humains et budgétaires  
ON REPREND TOUT**

Venons en maintenant à l'ordre du jour de ce CTL.

Si nous nous félicitons de la forme de la fiche d'analyse qualitative du Tableau de Bord de Veille Sociale avec des comparaisons sur plusieurs années nous ne partageons pas vos conclusions. La hausse du nombre de jours de congé de maladie traduit une dégradation importante des conditions de travail des agents. On ne peut demander plus à des agents déjà fortement sollicités. Cette hausse est un signal d'alerte que vous devez prendre en compte en renforçant les effectifs de notre direction.

La stabilité du nombre de jours mis en CET doit être interprétée comme une dégradation constante des conditions de travail. D'année en année la situation ne s'améliore pas. Si les agents alimentent leur CET c'est qu'ils ne peuvent faire face aux délais demandés pour exercer leurs missions. Là aussi vous ne pouvez pas faire plus avec moins d'agents.

Comment expliquer que les agents « donnent » à l'administration des jours de congé ?

Là aussi c'est la conscience professionnelle des agents qui doit être soulignée. C'est bien le manque d'emploi dans les services qui empêchent les agents de prendre les congés auxquels ils ont droit.

Le volume des écrêtements montre également une dégradation des conditions de travail.

En conclusion tous ces indicateurs traduisent un mal-être au travail pour les agents de notre direction. Toujours plus de travail avec moins d'agents, des re-organisations de service au gré des re-intériorisations concourent à des RPS de plus en plus importants.

Si le travail mené par le CHS-CT sur la sensibilisation aux RPS est important il ne peut être le seul des remèdes. Il est de votre responsabilité et plus généralement de l'administration de stopper les suppressions d'emploi, les réorganisations de service, d'arrêter de reprendre des missions sans en mesurer le coût pour la santé des agents.

Nous vous rappelons que les apprentis ne peuvent en aucun cas être comptés dans les effectifs. Dans votre bilan de 2015 à aucun moment vous ne faites un bilan concernant les tuteurs.

Combien y a-t-il de tuteurs ?

Ont-ils reçus des formations ?

Ont-ils eu des décharges de service ?

Comment sont organisés les liens avec les établissements de formation ?

Dans vos perspectives 2016 pourquoi y a-t-il des différences de recrutements selon les ESI ?

Dans la continuité de 2015, les tuteurs seront-ils différents ? Dans ce cas comment les nouveaux tuteurs seront-ils formés et comment s'organisera la prise en charge de chaque apprenti ?

En ce qui concerne la mutualisation des fonctions « supports » budgétaires nous ne partageons pas votre analyse sur la simplification par contre nous avons bien compris que derrière cette opération, il y aura bien des suppressions d'emplois. La centralisation et l'éloignement entre l'ordonnateur et les comptables ne vont pas faciliter la communication entre ces services.

Si vous affirmez qu'il n'y a pas de suppressions d'emploi au BIL dans l'immédiat, comptez-vous remplacer l'agent qui partira en mutation au 1/9/2016.

Y aura-t-il des suppressions d'emploi au mois de décembre ?

Si nous nous référons au document du GT informatique, il y a 3 ETP créés à la DISI Paris Champagne par contre les autres DISI n'ont pas remplacé les postes laissés vacants dans les services de direction. En ferez vous de même ?

Solidaires Finances Publiques votera contre ce projet qui n'a pas pour but que de supprimer des emplois et de centraliser des tâches qui actuellement étaient effectuées sur l'ensemble du territoire avec une connaissance des particularités de chaque DISI.

Vous nous demandez de nous prononcer sur la fermeture de la salle Blanche de Vivier Merle alors que cette opération est déjà programmée par la DG. Quel poids aura notre vote ? Par contre nous vous demandons quel sera le volume de travail qui sera demandé aux agents de l'ESI Part Dieu dans l'opération de déménagement et dans la mise en place d'une infrastructure de secours sur le site de Vivier Merle ?

Les agents qui assureront les opérations de déménagement devront ils travailler en dehors des horaires « normaux ». Comment seront ils désignés ? Quelle sera leur rémunération ?

Pouvez vous nous indiquer l'état d'avancement de la feuille de route concernant ces opérations de déménagement ?

Dans les documents du dernier GT informatique, il n'est pas fait référence au site de Saint Hippolyte comme site hébergeur dans le plan DGFIP . Est ce un oubli au alors la salle blanche de Lyon est elle condamnée à la fermeture ?

Pour terminer cette déclaration, nous vous demandons de nous faire un point exact sur la situation des emplois dans les CID. Les mesures que vous avez prises pour assurer les objectifs de chaque CID (délestage vers d'autres CID, délestage vers d'autres services, transfert d'emploi des AT vers les CID) ne sont pas viables. Nous vous demandons que la DG tienne compte du ratio du nombre de PC/agents de la CID) pour pourvoir ces postes. Nous vous avons signalé lors du dernier CHS-CT la recrudescence des RPS dans les services de l'ESI de Grenoble mais cela concerne de nombreuses CID. Les agents et les chefs de service ne peuvent être rendus responsable de cette situation. Ce n'est pas le résultat du mouvement de mutation qui va arranger les choses.

SOLIDAIRES Finances Publiques dans son adresse au Ministre et dans son entrevue avec le DG a rappelé les mesures d'urgence qu'il faut mettre en place si nous voulons sauver la DGFIP.

- Arrêt des suppressions d'emploi
- Moratoire sur les restructurations de service
- La reconnaissance et les droits des agents doivent enfin être de véritables priorités.
- Un plan de promotions internes ambitieux à la hauteur des besoins
- Une revalorisation significative des régimes indemnitaires et du remboursement des frais de déplacement

Nous rappelons enfin notre opposition à toute modulation individuelle de la rémunération.